

66 236 1.1.1.
66236
COMMUNE DE BELMONT-SUR-YVERDON
PLAN GENERAL D'AFFECTATION

D. MONTAVON, architecte
F. PILLOUD & A. RUZAZ, ing. géom. off.
Yverdon-les-Bains, le 22 mars 1996

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 15 avril 1996	Déposé à l'enquête publique du 16 avril au 16 mai 1996 et du 7 janvier au 7 février 1997
Au nom de la Municipalité Le Syndic Le Secrétaire	Le certifiant au nom de la Municipalité Le Syndic Le Secrétaire
Adopté par le Conseil général en séance du 7 octobre 1996 et du 24 mars 1997 Le Président Le Secrétaire	Adopté par le Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports en séance du 11 août 1997 Le Chef du département

- LEGENDE:
- LIMITE COMMUNALE
 - ZONE DU VILLAGE
 - ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
 - ZONE INTERMEDIAIRE
 - ZONE DE VERDURE
 - ZONE AGRICOLE
 - AIRE FORESTIERE à titre indicatif
 - LISIERE LEGALE DE LA FORET, selon art. 32
 - LES PARCELLES N° 111 ET 112 PASSENT DE LA ZONE AGRICOLE A LA ZONE DU VILLAGE (décision du Conseil général du 7 octobre 1996)
- HAMEAU LE VILLARET :
- AIRE DE PROLONGEMENT DU HAMEAU
 - COURS, PLACES ET ACCES A PROTEGER
 - AIRES DE JARDIN ET VERGER
 - BATIMENTS A CONSERVER
 - BATIMENTS BIEN INTEGRES
 - BATIMENTS COMMUNS
 - PERIMETRE ZONE DU HAMEAU
- SITES ET PAYSAGES
- SITES NATURELS ET PAYSAGES A PROTEGER
 - ELEMENTS DE PAYSAGE D'UNE BEAUTE PARTICULIERE

